

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR THOMAS SCHAFFTER, DEPUTE (PCSI), INTITULEE "NOUVELLES DECOUVERTES AU CHATEAU DE PORRENTRUY : DES INVESTISSEMENTS A REORIENTER SOUS UN ANGLE TOURISTIQUE ?" (N° 2971)

Le Gouvernement confirme en préambule que d'un point de vue touristique, le Château de Porrentruy participe activement à l'attractivité touristique de la ville et du canton du Jura dans son ensemble. En effet, l'accès à la vue depuis l'esplanade, la visite de la Tour Réfous et la fréquentation du Circuit secret attirent environ 12'000 personnes par année, selon une estimation de Jura Tourisme. Site d'importance nationale, le Château de Porrentruy recèle probablement encore un potentiel touristique important. Il a d'ailleurs été identifié comme l'un des points d'intérêts principaux par le comité des "Plus beaux villages de Suisse", classement auquel a accédé Porrentruy en 2017.

A la suite des récentes découvertes archéologiques faites dans le cadre des travaux d'assainissement de la cour de l'esplanade, une première séance in situ s'est déroulée le 15 janvier 2018 à laquelle ont participé des représentants de l'Office de la culture (ci-après : OCC), du Service des infrastructures par sa section des bâtiments et des domaines (ci-après : SIN-SBD), de la Municipalité de Porrentruy et de Jura Tourisme.

Il en ressort que le moment est opportun pour engager une réflexion générale sur les points soulevés par la présente question écrite, à savoir :

En étroite collaboration avec la Municipalité de Porrentruy et les acteurs du tourisme jurassien, le Gouvernement jurassien est-il prêt à réorienter ses plans d'investissements liés à l'entretien du site du Château de Porrentruy en prenant en compte ces nouvelles découvertes et en favorisant des solutions touristiques comme le rétablissement du chemin piétonnier entre la vieille ville et la Cour du Château ?

Les parties réunies lors de ladite séance ont toutes confirmées être prêtes à collaborer pour l'élaboration du dossier qui sera soumis au Gouvernement.

Ainsi, lors de sa séance du 30 janvier 2018, compte tenu des éléments portés à sa connaissance, le Gouvernement a demandé à OCC et SIN-SBD de lui remettre un rapport à ce sujet d'ici le début du printemps 2018. Pour ce faire, il a d'ores et déjà accepté le financement d'une étude de faisabilité à confier à des mandataires régionaux pour la réhabilitation partielle de l'accès historique du château avec valorisation de l'ancienne prison découverte récemment. Cette étude préalable permettra notamment l'évaluation des coûts et l'établissement d'un calendrier prévisionnel. C'est après avoir pris connaissance de cette étude que le Gouvernement sera en mesure de se prononcer sur la réalisation desdits travaux et, le cas échéant, décidera d'un ajustement de la planification des investissements et de l'octroi de l'arrêté de crédit y relatif pour autant qu'il reste de sa compétence.

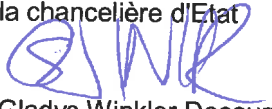
Par ailleurs, notons qu'une étude de faisabilité indépendante a déjà été engagée pour la valorisation des munitions de calcaire médiévales mise au jour sur ce même site.

Le Gouvernement communiquera les décisions qu'il aura prises en suivi.

Delémont, le 6 février 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt